

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 MAI 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 06/05/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT, Henri HOURIEZ à Bernadette CACALY

Absents : Armand AVEDIAN, Christophe LIAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2019.05.13.8**OBJET : Subvention exceptionnelle au profit de l'Association des Familles et des Amis des Résidents en soins de longue durée (AFAR)**

Andrée LIGONNET, adjointe déléguée au Développement social et à la politique de la ville et du logement, expose aux membres du conseil municipal que l'AFAR a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

L'association AFAR, régie par la loi 1901, a été fondée en 1988. Elle n'est composée que de bénévoles. Elle regroupe les établissements publics Delphine Neyret et Jean Moulin qui constituent le département des personnes âgées de l'hôpital de Bourgoin-Jallieu.

A ce jour, deux St Quentinnois sont hébergés dans l'une des deux structures.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Contribuer à la solidarité et au soutien mutuel des familles,
- Faciliter l'intégration des familles et des amis dans la vie quotidienne de la personne âgée en collaboration avec la direction et le personnel des établissements dans le respect de chacun,
- Collecter des fonds pour l'achat de matériel destiné à l'amélioration du confort des résidents,
- Apporter du réconfort et de la chaleur humaine par l'organisation de divertissements,
- Militer pour l'augmentation du nombre de places en centre de long séjour à but non lucratif et en EHPAD.

Le budget prévisionnel 2019 de l'Association s'élève à 4 850€.

Une subvention communale est sollicitée pour le financement des animations notamment une animation musicale d'un montant de 190€.

Au vu de l'intérêt du projet pour les résidents et leurs familles, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une subvention de 200€ à l'Association des Familles et Amis des Résidents en soins longue durée (AFAR) pour soutenir ce projet musical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 200€ au profit de l'AFAR pour soutenir leur projet d'animation musicale.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 13/05/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 14 mai 2019 14/05/2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190513-lmc15141-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.